

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 37-2020

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
D 87, 68 Grande
Rue
COULOMMES**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la permission de voirie n°DR-PV-2020-03824 délivré par l'Agence Routière Départementale de COULOMMIERS

Considérant la demande faite par l'entreprise CRTPB (Monsieur Manuel ANASTACIO), sise 6 Avenue des Verriers 02600 VILLERS COTTERETS pour la création d'un branchement électrique aéro-souterrain D 87, 68 Grande Rue COULOMMES

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'intérêt général,

A R R E T E

ARTICLE 1 : à partir du 10 Août 2020 pour toute la durée des travaux

- le stationnement et le dépassement seront interdits 30 mètres en amont et en aval des travaux situés D 87, 68 Grande Rue
- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- la circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolores.
- l'entreprise CRTPB mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise CRTPB.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Une autorisation est donnée pour le passage de véhicules de plus de 3,5 tonnes durant la période des travaux.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécyl-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécyl-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- L'entreprise CRTPB

A Coulommies le 23 Juillet 2020

Madame le Maire

F. BERNARD

